



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-75144>

Département(s) de publication : **80**

Annonce n° **24-75144**

Services

---

### Section 1 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur :** CHU d'AMIENS PICARDIE (établissement support du Groupement Hospitalier du Territoire Somme Littoral Sud = GHTSLS), Marché public passé pour le compte du CH d'Abbeville

**Type de Numéro national d'indentification :** SIRET

**N° National d'identification :** 26800014800018

**Ville :** Amiens

**Code postal :** 80054

**Groupement de commandes :** Non

**Département(s) de publication :** 80

### Section 2 - Communication

**Lien vers le profil d'acheteur :** <https://www.marches-publics.gouv.fr>

**Identifiant interne de la consultation :** 24TE0147

**Intégralité des documents sur le profil d'acheteur :** Oui

**Utilisation de moyens de communication non communément disponibles :** Non

**Nom du contact :** Direction des Achats du GHT Somme Littoral Sud

**Adresse mail du contact :** Direction.achats-ght@chu-amiens.fr

**Numéro de téléphone du contact :** +33 322088630

### Section 3 - Procédure

**Type de procédure :** Procédure adaptée ouverte

**Conditions de participation :**

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :** Se référer à l'article 7.1 du règlement de la consultation
- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve :** Se référer à l'article 7.1 du règlement de la consultation
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve :** Se référer à l'article 7.1 du règlement de la consultation

**Technique d'achat :** Sans objet

**Date et heure limite de réception des plis :** 17/07/2024 à 12:00

**Présentation des offres par catalogue électronique :** Interdite

**Réduction du nombre de candidats :** Non

**Possibilité d'attribution sans négociation :** Oui

**L'acheteur exige la présentations de variantes :** Non

**Critères d'attribution :** Critère 1 - Prix : 60 points. Critère 2 - Valeur technique : 40 points, constitué des sous-critères suivants : 1. Respect du cahier des charges et niveau des garanties: 20 points, 2. Précision et pertinence des modalités de gestion des contrats et des sinistres ainsi que des délais de traitement des sinistres: 10 points, 3. Qualité du mode d'organisation et de fonctionnement dédié à l'opération et de la démarche d'accompagnement du Maître d'Ouvrage : 5 points, 4. Adéquation des moyens humains dédiés à l'opération: 5 points.

## Section 4 - Identification du marché

**Intitulé du marché :** Affaire n°24TE0147 - Marché d'assurance construction dans le cadre de l'opération de relocalisation des activités de la pharmacie dans le Bâtiment F du CH d'Abbeville - Relance du lot n°02 Tous Risques Chantier

**Code CPV principal - Descripteur principal :** 66510000

**Type de marché :** Services

**Description succincte du marché :** Le présent marché a pour objet la mise en place des contrats d'assurances de construction Dommages Ouvrage et Tous Risques Chantier auprès des compagnies ou mutuelles se présentant seules ou en groupement avec un intermédiaire (courtier, agent...) pour le chantier de Relocalisation de la Pharmacie au Centre Hospitalier d'Abbeville. Il s'agit plus particulièrement de la relance du lot n°2 « Tous Risques Chantier » suite à la déclaration d'infructuosité de la consultation initiale n°24TE0086 par décision en date du 24/06/2024 (+ voir avis de résultat de marché n°24-74280 publié au BOAMP le 25/06/2024). Les prestations sont définies au Cahier des Clauses Particulières (C.C.P.).

**Lieu principal d'exécution du marché :** CH d'ABBEVILLE - 43, rue de l'Isle - 80 100 Abbeville

**La consultation comporte des tranches :** Non

**La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché :** Non

**Marché alloti :** Non

## Section 6 - Informations Complémentaires

**Visite obligatoire :** Non

**Autres informations complémentaires :** La présente consultation fait suite à la déclaration d'infructuosité du lot n°2 « T.R.C. » en date du 24/06/24 relatif à la consultation initiale n°24TE0086 (+ voir avis de résultat de marché n°24-74280 publié au BOAMP le 25/06/2024). Elle est passée suivant une procédure adaptée ouverte avec possibilité de négociation librement définie par l'acheteur, en application des articles L. 2123-1-1°, R. 2123-1-1°, R. 2123-4 et R. 2123-5 du code de la commande publique (C.C.P). Elle ne comporte pas de conditions particulières d'exécution liées à l'environnement, ni au domaine social. Il s'agit d'un marché ordinaire, conclu à prix global et forfaitaire. Durée du marché: le marché est conclu à compter de sa date de notification (= date de réception de la notification par le titulaire de chaque lot) jusqu'à la fin de la période de la garantie. La notification intervient par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de sa réception. L'avis de réception ou le reçu donné par le destinataire fait foi de la notification. Pour l'assurance Tous risques chantier (T.R.C. - Lot 2), la durée de garantie prend effet dès le démarrage des travaux jusqu'à la date de réception, c'est à dire pendant la période de construction. Le contenu du dossier de consultation des entreprises est précisé à l'article 6 du R.C. Les pièces à produire par le candidat au titre du dossier de candidature et du dossier d'offre sont indiquées à l'article 7 du R.C. Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier selon les modalités renseignées à l'article 9.3

du R.C., ou d'attribuer le marché sur la base des offres initiales. Les candidats peuvent obtenir des renseignements complémentaires dans les conditions fixées à l'article 10.1 du R.C. Les voies et délais de recours sont renseignés à l'article 10.2 du R.C.

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication : 27/06/2024**